

Simulation rapide : hypothèses de simplification

(<https://macif.sapiendo-retraite.fr/simulation-rapide-hypotheses-de-simplification>)

L'objectif de ce simulateur est de vous fournir une évaluation rapide et simplifiée des montants de retraite obligatoire et d'épargne. Il s'agit de vous apporter une première vision simple et non exhaustive du montant potentiel de votre future retraite.

I – Retraite obligatoire :

Ce simulateur permet de calculer, de manière simple et non exhaustive, le montant de vos futures pensions de retraite obligatoire pour les statuts suivants (hors régime RAFP pour les fonctionnaires) :

- Salarié du secteur privé
- Artisan
- Commerçant
- Fonctionnaire
- Auxiliaire médical libéral
- Indépendant affilié à la CIPAV
- Autre indépendant (que nous assimilons à la CIPAV)

Pour chacun de ces statuts, nous approximations les montants de pensions des régimes de base et complémentaire (sauf pour les fonctionnaires pour lesquels on néglige le régime RAFP).

Nous simulons une progression de revenus du début de carrière à aujourd'hui et d'aujourd'hui à la fin de carrière. Cette progression peut être stable (+0% par an), moyenne (+1,5% par an) ou forte (+3% par an). Par ailleurs, nos calculs des revenus et des droits sont réalisés sans revalorisation liée à l'inflation.

1. Calcul du nombre de trimestres validés :

Pour calculer le nombre de trimestres validés, et donc la date de départ en retraite à taux plein, nous attribuons un certain nombre de trimestres sur la première année d'activité en fonction de la date de début :

- Début d'activité entre janvier et juin : 4 trimestres
- Début d'activité entre juillet et septembre : 3 trimestres
- Début d'activité en octobre ou novembre : 2 trimestres
- Début d'activité en décembre : 1 trimestre

Par ailleurs, pour la suite de la carrière nous ajoutons 4 trimestres par année, sauf pour la dernière année sur laquelle on applique un prorata (par exemple : si départ le 01/06, 1 trimestre validé).

Nous comptons également les trimestres pour enfants. En effet, nous ajoutons 4 trimestres par enfant pour les femmes fonctionnaires et 8 trimestres pour les autres. Aucun trimestre pour enfant n'est attribué au père dans notre simulateur.

2. Calcul du montant de retraite :

Nous utilisons 4 types de formules pour calculer une approximation du montant à la retraite :

a) Formule des 25 meilleures années (salarié, artisan/commerçant, autre indépendant)

Cette formule est utilisée pour le régime de base des salariés et des artisans/commerçants. Grâce au montant de rémunération renseigné par l'utilisateur ainsi qu'à la progression de revenu (avant et après l'année en cours) nous estimons de manière simplifiée et linéaire les revenus de la carrière. Nous appliquons ensuite des règles de calcul simplifiées pour approcher la moyenne des 25 meilleures années.

b) Formule des 6 derniers mois (fonctionnaire)

Cette formule ne s'applique qu'aux fonctionnaires. Grâce au montant de rémunération renseignée par l'utilisateur ainsi qu'à la progression de revenu (après l'année en cours), nous estimons les revenus des 6 derniers mois et nous appliquons ensuite une méthode de calcul simplifiée. La rémunération renseignée par l'utilisateur est considérée comme constituée à 100% de traitement indiciaire (et donc hors primes).

c) Formule « retraite forfaitaire » (non-salarié agricole)

Cette formule s'applique uniquement aux non-salariés agricoles. Elle consiste à appliquer le prorata de la carrière par rapport à une carrière complète sur un montant de retraite forfaitaire. De la même manière, nous appliquons certaines simplifications.

d) Formule à points (autres régimes)

Cette formule s'applique à tous les autres régimes, c'est-à-dire aux régimes de base des professions libérales et non-salariés agricoles et aux retraites complémentaires (AGIRC ARRCO, SSI complémentaire, CIPAV, CARPIMKO, MSA non-salariés). Elle consiste à calculer le nombre de points acquis chaque année avec les paramètres de chaque régime et de calculer le montant de retraite final en multipliant le nombre de points par la valeur du point (en appliquant éventuellement un coefficient de minoration).

II – Épargne retraite :

Ce simulateur rapide permet aussi de calculer, de manière simple et non exhaustive, le montant de votre retraite complémentaire issu de votre épargne.

Cette simulation est réalisée à partir des informations que vous avez saisies et en fonction d'une certaine projection d'évolution des marchés financiers. L'évolution de la valeur de vos investissements pourra ainsi s'écarter de ce qui est affiché.

Le montant du capital ou de la rente est calculé sur la base des informations transmises à Sapiendo, par vous ou par un tiers en termes de montant d'épargne à date et de versements

futurs. Nous appliquons un taux de rendement annuel du capital qui varie selon le profil d'épargnant et le scénario sélectionnés :

Profil prudent :

- scénario défavorable : 1,05%
- scénario probable : 2,00%
- scénario favorable : 3,00 %

Profil équilibré :

- scénario défavorable : 0,80%
- scénario probable : 2,10%
- scénario favorable : 3,45%

Profil dynamique :

- scénario défavorable : 0,45%
- scénario probable : 2,25%
- scénario favorable : 4,20%

Ces taux sont nets de frais de gestion et de frais sur versement.

Ces taux sont des hypothèses qui ne présagent pas des performances réelles futures, compte tenu des aléas sur les marchés financiers et les conditions macro-économiques. Le capital final indiqué est brut d'impôt et de tous prélèvements sociaux.

Les montants de rente sont calculés avec la table de mortalité TGF05, sans réversion, un taux technique de 0% et des frais d'arrérage de rente fixés à 1%.

Les rentes sont indiquées nettes de prélèvements sociaux et avant impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux sont pris en compte de la façon suivante : un prélèvement forfaitaire de 7% est appliqué sur le montant de la rente. Cette forfaitisation constitue une simplification car la réalité est beaucoup plus complexe, et le montant des prélèvements sociaux peut être supérieur ou inférieur dans la réalité, selon la situation personnelle du bénéficiaire de la rente et son type de contrat.

Cette simulation est fondée sur l'état actuel de la réglementation française et demeure susceptible d'être modifiée selon les évolutions législatives ou réglementaires à venir.